

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AOUT 2016

L'an deux mille seize et le Premier du mois d'Août, à 18 h, le conseil municipal de Campagnac, légalement convoqué, s'est réuni en mairie de Campagnac, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel LADET.

Etaient présents : Mme LABEAUME. VISIER. ANDRE. MM. GUIRAL. PUEL. BOUSSAC. BELLOC. CAUSSE

Absents : Mme CROIZIER. (excusée).

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Rappel est fait des propositions de M. le Préfet de création pour notre territoire de deux Communautés de Communes (CC Lot et Aubrac/CC Lot et Serre) et CC de Laissac/Cne de Sévérac d'Aveyron) et non d'une seule avec la fusion de ces mêmes collectivités, proposée par le Schéma départemental et la CDCI conformément aux préconisations de la loi NOTRÉ ; et approuvée en amont par la majorité des collectivités concernées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant les délibérations précédentes et les arguments avancés dans celles-ci en faveur d'un périmètre élargi pour des territoires de taille suffisante pouvant répondre aux enjeux de la réforme territoriale et aux préconisations de la loi NOTRÉ, donne un avis défavorable au projet de périmètre arrêté par le Préfet de l'Aveyron en juin 2016 et propose une intercommunalité élargie.

SYNDICAT MIXTE BASSIN VERSANT AVEYRON AMONT (SIAV2A) :

Après dissolution du SIAHVA (syndicat intercommunal Haute Vallée de l'Aveyron) et en application de la réforme des collectivités territoriales, la création du futur syndicat mixte de bassin versant Aveyron Amont (SMBV2A) doit voir le jour au 1^{er} janvier 2017. Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur les nouveaux statuts de ce syndicat et la dissolution du SIAHVA.

Après examen et discussion, le conseil municipal se prononce défavorablement sur la dissolution de l'actuel syndicat SIAHVA et sur le projet de périmètre et nouveaux statuts du SMBV2A.

DEPENSES AU COMPTE « FETES ET CEREMONIES » :

Il est désormais demandé aux collectivités conformément aux dispositions comptables de l'article 6232, de délibérer sur les dépenses à imputer au compte « fêtes et cérémonies ». Le conseil municipal décide donc de prendre en charge sur ce poste de manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers en lien avec les manifestations festives communales.

TRAVAUX COMMUNAUX :

Salle d'Animations Culturelles : Une réunion est programmée en septembre avec les bureaux d'étude pour les travaux des abords de la salle et le bilan de l'utilisation estivale (anomalies ou malfaçons détectées et signalées lors de la mise à disposition) puis signature des PV de réception des travaux. Quelques acquisitions supplémentaires de mobilier seront à prévoir pour 2017.

Bâtiment Epicerie : Les travaux de rénovation du local seront bientôt terminés pour une installation début septembre des clubs Age d'Or et Loisirs. Une réunion sera programmée avec les clubs occupants, dans ce but.

.../....

Camping (sanitaires) :

Le projet de rénovation totale des sanitaires du camping sera mise à l'étude pour 2017.

Divers :

Mairie : remplacement des chaudières mairie, logement mairie et bureau de poste.

Gendarmerie : travaux des balcons à prévoir.

Village : Désherbage du village, cour de l'école, stade : acquisition d'une petite débroussailleuse

Ecole : Prévoir le remplacement de la partie bois par une dalle béton pour éviter les glissades. Réunion fin août pour la mise en place des TAP (temps d'animations péri-scolaires).